

Compte-rendu

Séance du 3 mai 2018

L'an deux mil dix-huit et le trois mai à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GUILLERON Gérard, Maire.

Présents : M. GUILLERON Gérard, Maire, Mme GOUPIL Françoise, M. CANTELAUBE Luc, Mme FAVENNEC Gaëlle, Mme LE GAL Magali, Mme MAZE Dominique, M. RUNEGO Philippe, Mme LE GOURRIEREC Lauriane, M. SAUTIERE Patrick, M. SEGUIN William, Mme COUE Odile, M. LE ROCH Michel, Mme CORNUD Corinne, M. GUERIN Daniel, M. ARCHAMBAULT DE MONTFORT Henri, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme BATAILLE Laurence, M. CHEVILLON Jérôme, M. SALOMON Gérard, M. LARCIN Ronan, M. BULEON Yannick

Excusée ayant donné procuration : Mme BEN ZITOUN Sophia à Mme CORNUD Corinne

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 22
- Présents : 21

Date de la convocation : 27 avril 2018

Date d'affichage : 27 avril 2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture du Morbihan le : 04/05/2018

et publication ou notification du : 04/05/2018

A été nommée secrétaire : Mme LE GOURRIEREC Lauriane

Objet des délibérations

- 1 - Marchés de travaux - Construction d'une école primaire publique
- 2 - Subventions aux associations locales - Année 2018

2018-04-01 - Marchés de travaux - Construction d'une école primaire publique

La commune a initié une consultation, sous la forme de la procédure adaptée, en vue de la construction d'une nouvelle école primaire, à Monterblanc.

Pour ce projet, qui concerne l'école 1, 2, 3 Soleil, une démarche participative s'est mise en place, associant les équipes enseignantes, les ATSEM, des parents d'élèves, des riverains, des élus, l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Armoën et Carole SENEGAS) et de maîtrise d'œuvre (atelier d'architecture GAUTIER GUILLOUX, installé à Rennes).

Après la validation de l'avant-projet définitif présenté au Conseil municipal le 13 décembre 2017, la demande de permis de construire a été déposée le 24 janvier 2018. La consultation pour les marchés de travaux a été lancée parallèlement ; la date butoir pour la remise des plis a été fixée au 5 avril 2018, à 12h00.

Les offres pour les 14 lots ont été étudiées par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Réunies le 27 avril en session commune, les commissions travaux et finances ont proposé de retenir le classement opéré par l'architecte, suivant les critères définis dans le règlement de consultation. Le même jour, la commission des procédures adaptées a également validé ce classement.

M. le Maire propose de respecter ces propositions.

DECISION

Le Conseil municipal,

VU les règles applicables à la commande publique, notamment l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération en date du 17 décembre 2014 relative aux délégations consenties au maire par le Conseil municipal,

VU le classement opéré par la commission des procédures adaptées,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE de retenir le classement des offres proposé par l'architecte, tel qu'annexé à la présente délibération et validé par les commissions municipales, pour un montant de 2 164 470,70 € HT, avec les prestations supplémentaires éventuelles et les prestations alternatives pour les lots 1, 4, 12 et 13.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif aux marchés de travaux pour la construction d'une école primaire à Monterblanc et intitulé « restructuration des équipements scolaires et périscolaires - école 1,2,3, Soleil ».

A la majorité (pour : 22 - contre : 0 - abstentions : 0)

CONSTRUCTION D'UNE ECOLE PUBLIQUE SUR LE SITE DE L'ECOLE EXISTANTE "1,2,3
SOLEIL" A MONTERBLANC

Lot	Entreprises les mieux classées	Montant de base	Avec PSE/PSA
LOT 01	VRD	210 102.40 €	221 000.00
LOT 02	DEMOLITIONS	20 850.00 €	20 850.00
LOT 03	GROS-OEUVRE	775 294.27 €	775 294.27
LOT 04	CHARPENTE BOIS / BARDAGES	102 485.74 €	124 379.00
LOT 05	ETANCHEITE - COUVERTURE	144 119.21 €	144 119.21
LOT 06	MENUISERIES EXTERIEURES	106 000.00 €	106 000.00
LOT 07	MENUISERIES INTERIEURES	78 098.22 €	78 098.22
LOT 08	CLOISONNEMENT - ISOLATION	86 704.08 €	86 704.08
LOT 09	REVETEMENTS DE SOL	100 000.00 €	100 000.00
LOT 10	PLAFONDS SUSPENDUS	39 069.42 €	39 069.42
LOT 11	PEINTURE	23 478.47 €	23 478.47
LOT 12	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE - SECURITE INCENDIE	129 306.80 €	129 965.12
LOT 13	CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR - PLOMBERIE	292 044.45 €	295 612.91
LOT 14	ASCENSEUR	19 900.00 €	19 900.00
Total HT		2 127 453.06	2 164 470.70

Rappel des PSE/PSA : (les retenues sont surlignées en jaune)

PSA 1 (Lot 03) : Surcoût isolation bio-sourcée

PSA 2 (Lot 05) : Végétalisation des couvertures au lieu de protection lourde

PSA 3 (Lot 04) : Remplacement du bardage Douglas classe 3 par un red cedar classe 4

PSE 1 (Lot 07) : Panneaux de liège sur les murs (15ml par classe)

PSE 2 (Lot 12) : Vidéo projection et sonorisation

PSE 3 (Lot 13) : Chauffage centrale (L'entreprise prévoira le raccordement de la maison de l'enfance à la chaufferie nouvellement créée.)

PSE 4 (Lot 12) : Téléphonie fixe

PSE 5 (Lot 13) : Mise en commun du branchement gaz (L'entreprise prévoira le raccordement de la maison de l'enfance à la chaufferie nouvellement créée.)

PSE 6 (Lot 01) : Pose d'un filet (pare-ballons) sur les trois côtés du terrain de football d'une hauteur de 5m.

PSE 7 (Lot 01) : Récupération eaux pluviales type Carat ou équivalent à 10m3

2018-04-02 - Subventions aux associations locales - Année 2018

M. le Maire propose au Conseil municipal l'attribution des subventions suivantes aux associations monterblancaises :

- Je bouge pour les autres : 300 €,
- Le club du bel âge : 200 €,
- Totem, pour la participation à la semaine d'échanges autour des cuisines du monde : 625 €.

DECISION

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2131-11 ;
CONSIDERANT l'intérêt ou la nécessité pour la collectivité d'aider financièrement les structures associatives communales, voire intercommunales ;
VU l'avis favorable de la Commission finances et ressources humaines, réunie le 27 avril 2018 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DECIDE l'attribution des subventions telles qu'elles apparaissent ci-dessus ;

Article 2 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A la majorité (pour : 22 - contre : 0 - abstentions : 0)

En mairie, le 04/05/2018
Le Maire
Gérard GUILLERON

